



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

**Division de la gestion des
personnels**

Dossier suivi par :
Josette COZETTE

Réf. : JC-2016-2017

Tél. : 03.44.06.45.82
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : josette.cozette@ac-amiens.fr

Service médico-social
Jean-Pierre PORCHER
Médecin prévention
Tél. : 03.44.06.45.85
Mèl : jean-pierre.porcher@ac-amiens.fr

**Service social en faveur des
personnels**
Caroline LEMONNIER
(secteur Est)
Tél. : 03.44.36.63.47
Social.margny60@ac-amiens.fr

Stéphanie DISSAUX
(secteur Ouest)
Tél. : 03.44.06.45.17
Ce.social60-pers@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 23 novembre 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs
(pour information)

Objet : Campagne 2017-2018 d'affectation sur poste adapté des personnels
d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Références :- décret n°2007-632 du 27 avril 2007 modifié relatif à l'adaptation du poste
de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif
d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et
d'orientation confrontés à des difficultés de santé
(BOEN n°20 du 17 mai 2007)
- Circulaire académique du 14 novembre 2016

Annexes : - Formulaire de demande de 1^{ère} affectation sur poste adapté (annexe 1)
- Formulaire de demande de maintien sur poste adapté ou de réintégration (annexe 1bis)
- Plaquette d'information (annexe 2)
- Fiche d'aide à la rédaction du courrier de candidature (annexe 3)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions réglementaires ci-dessus
référéncées, qui prévoient la possibilité pour certains personnels de solliciter un poste
adapté de courte ou de longue durée, au titre de la prochaine rentrée scolaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir **assurer la plus large diffusion de la présente
circulaire** auprès de l'ensemble des personnels de votre structure, notamment à ceux
confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé.

Il vous appartient de **transmettre celle-ci aux personnels placés en congé de longue
durée/maladie ou en disponibilité d'office pour raisons de santé**. Les personnels
exerçant actuellement sur un poste adapté en sont directement avisés par les services
académiques.

I. Principes du dispositif

L'affectation sur poste adapté correspond à l'exercice d'une **activité professionnelle**. Elle offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi actuel, de se préparer à une réintégration progressive sur ses fonctions d'origine ou à l'exercice d'un nouveau métier.

L'entrée dans le dispositif s'effectue sur des **critères médicaux**, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles, sous réserve que l'état de santé soit considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté, le temps de travail correspondant à ses nouvelles activités. Ce dispositif ne saurait constituer une perspective en lui-même mais doit être considéré comme une période particulière pendant laquelle une aide est apportée à l'agent rencontrant des difficultés dues à son état de santé. Il s'agit de lui permettre de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par son activité ou d'envisager une activité professionnelle différente.

L'affectation sur poste adapté constitue une situation administrative pouvant conduire à une affectation sur :

- un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique ;
- un poste adapté de longue durée (PALD), prononcée pour la durée reconductible de quatre ans au sein des services et établissements relevant de l'Education nationale ou auprès du CNED.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont **titulaires** mais continuent à relever de l'autorité administrative qui a prononcé leur affectation. Ils peuvent bénéficier d'un aménagement du poste de travail ainsi que d'un allègement de service.

Le service ou l'établissement qui accueille une personne affectée sur un poste adapté doit être précisément informé des objectifs de ce dispositif en faveur des personnels. Il convient que l'agent soit accueilli et accompagné lors de sa prise de poste pendant quelques semaines, qu'un cadre de travail précis lui soit confié et qu'il soit suivi par un responsable du service ou de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'éviter l'isolement professionnel de la personne.

II. Constitution des dossiers

Les dossiers de candidature à une première affectation sur poste adapté sont constitués

- **de l'imprimé de candidature** (annexe 1),
- **d'un courrier**, exposant les motifs de la demande, notamment le projet envisagé dans le cadre d'une affectation sur poste adapté (annexes 2 et 3),
- **d'un certificat médical** explicite, récent et détaillé, sous pli confidentiel, précisant la nature de la pathologie et les difficultés ou incapacités qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions,
- pour les personnels concernés, de la **notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de la décision du **bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnels Handicapés.

III. Acheminement et calendrier

Les dossiers de candidature doivent parvenir, par la voie hiérarchique, à :

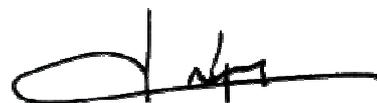
DSDEN DE L'Oise
DGP1 – Mme Josette COZETTE
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS cedex

le mardi 20 décembre 2016 au plus tard

Afin de favoriser la procédure d'instruction individuelle, je vous demande de bien vouloir respecter ce délai.

La réunion du groupe académique de travail relatif à l'examen des candidatures à une affectation sur poste adapté se tiendra dans le courant du mois de **mars 2016**.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer tout renseignement complémentaire utile.



Jacky CREPIN